



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 26/02/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution atmosphérique par PM10 Maintien de la procédure d'alerte

L'épisode de pollution de l'air aux particules fines (PM10) est toujours en cours sur le département de la Creuse pour les prochaines 24 heures.

Depuis mercredi 24 février 2021, le seuil d'information et de recommandations des particules PM10 a été dépassé sur le département de la Creuse et devrait rester encore élevé jusqu'au samedi 27 février 2021.

Cette dégradation de la qualité de l'air ambiant est toujours principalement liée à l'apport de poussières désertiques amenées du Sahara par des vents de Sud-Est.

La préfète de la Creuse rappelle que les recommandations à la population et les mesures réglementaires applicables sur tout le département pour les déplacements, restent inchangées.

Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

Pour plus d'information sur les recommandations sanitaires, rendez-vous sur le site de <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse